



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

ID : 026-212600886-20250203-DELIB2025_07-DE



Publié sur le site internet le 4 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025.07 Séance du 3 février 2025

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 3 février 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 janvier 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Pascal BERRANGER à M. Pierre MELESI, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY, Mme Stéphanie DESBAR.

Conseillers municipaux présents : 21

M. Fabrice GAY a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section AZ n°540 appartenant à M. et Mme SAULLE

Rapporteur : Christian GAUTHIER

Éric SAULLE, Conseiller municipal intéressé par l'affaire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Dans le cadre d'une régularisation foncière située Impasse du Petit Bois, la commune envisage d'acquérir la parcelle cadastrée section AZ n°540, d'une superficie d'environ 5 m², appartenant à M. Eric SAULLE et Mme Elodie SAULLE.

L'acquisition se fera au prix de 10€/m².

Les frais de géomètre et d'acte authentique de vente seront à la charge de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relevant à 180 000€ le seuil de consultation obligatoire du service de France Domaine pour les acquisitions foncières réalisées à l'amiable par les communes ;

Vu le courrier signé par M. Eric SAULLE et Mme Elodie SAULLE le 10/11/2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants (Éric SAULLE ne prend pas part au vote),

- **RAPPORTE** la délibération n°2018.119 du 12 décembre 2018 ;
- **DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AZ n°540, d'une superficie d'environ 5 m², correspondant à une régularisation foncière, Impasse du Petit Bois, au prix de 10€/m² ;
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre et d'acte authentique de vente seront à la charge de la commune ;
- **DÉSIGNE** Maître Jean-Yves BARNASSON, notaire à Romans-sur-Isère, afin de rédiger l'acte authentique de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document afférent à ce dossier.

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20250203-DELIB2025_

Conseil Municipal du 3 février 2025



Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 026-212600886-20250203-DELIB2025_07-DE



(suite 1/1)
Séance du 3
février 2025

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025



Publié le 04/02/2025

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
ID : 026-212600886-20250203-DELIB2025_07-DE

Département :
DROME

Commune :
CHATUZANGE-LE-GOUBET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2025 - 007

Section : AZ
Feuille : 000 AZ 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 20/01/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

SDIF de la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-17 -fax
sdif.drome@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

